



Bourse d'Études 'Justice et Paix' pour le Certificat 'Intervention civile de Paix' de l'Institut catholique de Paris.

La Commission Justice et Paix France a voté l'attribution de bourses d'études pour des candidats et candidates au Certificat 'Intervention civile de paix' de Septembre 2018.

Les bourses peuvent couvrir jusqu'à 70% des frais d'inscription (qui s'élèvent à 800 euros en 2018, 450 pour les étudiants en cursus à l'Institut catholique de Paris en 2018-2019).

En contrepartie de l'obtention d'une bourse, l'étudiant/l'étudiante s'engage à écrire un court rapport sur son expérience pour la Commission Justice et Paix courant octobre 2018. Il/Elle pourra également être amené à témoigner oralement sur la formation.

Dossier de candidature pour une bourse 'Justice et Paix'

1) CV à jour

2) Lettre de motivation expliquant l'importance de cette formation pour votre développement personnel et professionnel ainsi que les contraintes financières qui vous amènent à demander ce soutien. Merci de préciser également et clairement si vous prévoyez de suivre cette formation en parallèle d'une autre, à l'Institut catholique de Paris ou ailleurs.

A envoyer au plus tard le 3 juin 2018 par mail à c.dubernet@icp.fr avec comme intitulé de message : « VOTRE NOM-DEMANDE DE BOURSE J&P »

Une réponse vous sera donnée au plus tard le 15 juin 2018. La date butoir pour une inscription définitive à la formation est le 20 juillet 2018. Néanmoins, le nombre de places pour le certificat 'Intervention civile de paix' étant limité, la formation peut être complète, et donc fermée, avant le 20 juillet 2018.